

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 MAI 2023

Délibération n°2023-08

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 5 MAI 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE	X			LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID			X
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG		X	
	PONCIN GEORGES		X		LOTTE BERNARD	X		
	BIGOT AGNES		X		CONTASSOT PIERRE-OLIVIER			X
	SAJUAN CATHERINE		X		FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE		X		KOROSEC JOCELYNE	X		
	DUPUIT GUY	X			CLERC HERVE			X
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC		X	
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL			X
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC				X GOYON MARIE-ANGELIQUE			X
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X	
	CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE			X	
GOIFFON CHRISTIAN		X		BEROU JEAN-PHILIPPE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	LUX JEAN-MICHEL		X POUVOIR A MR PEIGNE		LUCENET THIERRY			X
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN		X		VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO		X	
	ROBERT MAGALI		X		PERRAUD CAMILLE		X	
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY				X BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC		X		

OBJET : Délibération attribution marché location d'une benne à ordure ménagère 26 tonnes

Monsieur Le Président expose, qu'afin d'améliorer la productivité des collectes à la suite du passage en C0.5 de plusieurs Communes, le Smidom doit recourir à une BOM 26. Il convient donc de passer un marché de location avec une société.

Une procédure passée en appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles R2124-1, R2124-2-1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique. Le marché sera conclu pour une durée ferme de deux années reconductibles tacitement quatre fois une année.

Monsieur Ferré présente l'analyse des offres validées le 28 avril par les membres de la CAO du SMIDOM. Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise FISPAR est économiquement la plus avantageuse.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché et tous les actes afférents avec l'entreprise FISPAR pour un montant annuel de 52 800€ HT
- INSCRIT la dépense de fonctionnement à l'exercice 2023 et suivants.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 12 mai 2023.

Le Président,
FERRE Paul.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le